
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Campingaz Barbecue Cleaner Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Conditions d'utilisation recommandées

Brennstoff

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Camping Gaz (Schweiz) AG
Route du Tir Fédéral 10, CH-1762 Givisiez
Téléphone +41(0)26 460 40 40

Service des renseignements

Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture
Téléphone +41(0)26 460 40 40
E-mail (personne compétente):
info@campingaz.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Téléphone 145

Fabricant

Camping Gaz (Schweiz) AG
Route du Tir Fédéral 10, CH-1762 Givisiez
Téléphone +41(0)26 460 40 40

Service des renseignements

Numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture
Téléphone +41(0)26 460 40 40
E-mail (personne compétente):
info@campingaz.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Téléphone 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Eye Irrit. 2	H319	
--------------	------	--

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07

Mot signal
Attention

Consignes en cas de risques pour la santé
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Lauryl Glucoside

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	200-578-6	éthanol	0,97 - 9,7	Flam. Liq. 2, H225
5949-29-1	201-069-1	Acide citrique monohydrate	0,1 - 1	Eye Irrit. 2, H319
68515-73-1	500-220-1	Alkylpolyglycoside C8-10	1 - 3	Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
110615-47-9	--	Lauryl Glucoside	1 - 3	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318
	932-164-2	Reaktionsprodukt aus Amiden, Rapsöl, N-(hydroxyehtly), ethoxyliert und Glycerin, ethoxyliert	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Chronic 3, H412

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
	Reaktionsprodukt aus Amiden, Rapsöl, N-(hydroxyehtly), ethoxyliert und Glycerin, ethoxyliert	01-2119565130-50

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de contact avec les yeux et les yeux prioritaires du visage approvisionnement.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux avec paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante et consulter un docteur.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

poudre ABC

dioxyde de carbone

brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mettre les personnes en sûreté.

Équipes d'intervention

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informez les autorités compétentes en cas de pénétration de grandes quantités d'eau ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mit unbrennbaren flüssigkeitsbindendem Material (z.B. Sand, Torf, Erde) eindämmen und aufnehmen.
Kleinere Mengen bis ca. 1 Liter mit Lappen oder anderen feuchtigkeitsbindenden Materialien aufnehmen und abwischen.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ausserhalb der Reichweite von Kindern lagern.

Même après usage, ne pas ouvrir ni brûler brusquement.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Stocker sur les bac de rétention.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage (RFA) 10

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ppm]		Remarque
64-17-5	éthanol	8 heures	960	500	2(II)	DFG, Y, SUVA

8.2. Contrôle de l'exposition

Aucune information disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore	Aucune information disponible.

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	8 - 8,5				
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	non déterminé				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat	OCDE 401	Données se rapportant au composant principal

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets

07 06 01*

20 01 29*

Nom du déchet

eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

détergents contenant des substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV =9,7 %

(composants
organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Informations diverses

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.